

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	23/02/2023
Date d'affichage de la convocation	23/02/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, , M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Nicole GAYOUX en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : Mme Catherine BELLANGER

M. Franck LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS DE RUFFEC POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2313,
Vu la délibération du conseil municipal de Ruffec n°2023_01_03 en date du 17 janvier 2023 attribuant une subvention de 133 020 € au CCAS de Ruffec pour l'année 2023,
Vu le projet de budget 2023 du CCAS,
Vu la demande formulée par le CCAS de Ruffec,

Considérant la nécessité pour la Commune de Ruffec d'assurer les financements nécessaires au fonctionnement du CCAS ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Attribue une subvention complémentaire au CCAS de RUFFEC d'un montant de 16 980 € au titre de l'année 2023, portant ainsi le montant total de la subvention communale à 150 000 €.

ARTICLE 2 : Précise que le versement de la subvention complémentaire se fera en une seule fois fin mars.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 de la Commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

04 MARS 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

